

**PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES**

Société Anonyme au capital de 975 906 €  
Siège social : 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY  
19 avenue de la Forêt de Haye  
483 047 866 R.C.S. NANCY

- - -

**RAPPORT ANNUEL**

**Règles des Marchés ALTERNEXT Chapitre 4 § 4.2**

- - -

Le présent rapport annuel relatif à l'exercice 2018 comporte :

- les comptes annuels 2018,
- le rapport de gestion sur l'exercice 2018,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Fait à VANDOEUVRE-LES-NANCY (54)  
Le 25 avril 2019  
Jean-Paul FEVRE  
Président du Conseil d'administration  
et Directeur Général

**PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES PAT**

Société Anonyme au capital de 975 906 €  
Siège social : 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY  
19 avenue de la Forêt de Haye  
483 047 866 R.C.S. NANCY

\_\*\_\*\_\*\_

**RAPPORT DE GESTION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

\_\*\_\*\_\*\_

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

1. Conformément aux dispositions de l'article 4.2.1 des règles de marché d'Euronext Growth et de nos statuts, nous vous rendons compte de la gestion et de la marche des affaires sociales au cours de l'exercice écoulé d'une durée de douze mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

\_\*\_\*\_\*\_

2. Les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles et principes en vigueur et arrêtés par le conseil dans sa séance du 25 avril 2019.

Les comptes sont conformes à la législation en vigueur, aucun changement n'ayant été apporté par rapport à l'exercice précédent, sauf les indications figurant au présent rapport.

\_\*\_\*\_\*\_

3. Le contrôle des comptes de l'exercice écoulé, dans le cadre du commissariat, permettra de vous donner lecture, du rapport sur les comptes annuels correspondant.

\_\*\_\*\_\*\_

4. Le présent rapport de gestion a pour objet de vous apporter toutes informations utiles, nécessaires et réglementaires concernant :

- l'activité de la société,
- les résultats de cette activité,
- les difficultés rencontrées,
- les événements importants,
- les perspectives d'avenir.

Ce rapport comporte également différentes mentions ayant trait à des points particuliers précisés par la loi.

Une section spécifique du présent rapport de gestion présentera le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

## **PARTIE 1 – ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE**

### **1.1 – COMPTES ET RESULTATS**

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur.

L'activité de la société fait apparaître un chiffre d'affaires d'un montant de 1 141 788 € HT, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, contre un chiffre d'affaires d'un montant de 806 780 € HT précédemment, soit une hausse de 41,52 %.

Cette augmentation de chiffre d'affaires est liée à des commandes supérieures de clients exclusifs français et une augmentation de nos ventes à l'export en Allemagne.

Le développement des actifs non-exclusifs se traduit par une augmentation de la production immobilisée de l'exercice qui passe de 634 874 € à 697 834 €, d'un exercice à l'autre et se décompose comme suit :

- 4 559 € de production immobilisée corporelle,
- 693 274 € de production immobilisée incorporelle.

Les subventions d'exploitation, dont la société a bénéficié au cours du dernier exercice clos s'établissent à un montant de 32 852 €. Elles s'élevaient à un montant de 20 734 € en 2017.

Les produits d'exploitation ont ainsi été portés de 1 637 528 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à 1 819 743 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les charges d'exploitation ont augmenté, passant de 3 504 217 € en 2017, à 3 934 619 € en 2018.

Lesdites charges se ventilent comme suit :

- achat de matières premières	123 123 €	(-10,40 %)
- variation de stock pour :	- 2 691 €	(+ 65,63 %)
- autres achats et charges externes pour :	1 057 213 €	(+16,89 %)
- impôts, taxes et versements assimilés pour :	54 231 €	(+10,24 %)
- frais de personnel pour :	1 831 258 €	(-3,41%)

Les dotations aux amortissements ont été ramenées de 495 055 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à 471 370 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les dotations aux provisions pour dépréciation ont été les suivantes :

- sur immobilisation :	102 527 € ;
- sur actif circulant :	248 251 €.

Les autres charges d'exploitation ont été portées de 30 060 € en 2017 à 49 337 € en 2018.

Le résultat d'exploitation s'établit, en conséquence de ce qui précède, en perte de 2 114 876 € contre une perte de 1 866 689 € précédemment. Ce résultat s'explique par une augmentation des charges.

Le résultat financier demeure déficitaire, passant d'une perte de 42 378 € au titre de l'exercice 2017 à une perte de 97 737 € au titre de l'exercice 2018.

Le résultat courant avant impôts s'établit ainsi en perte de 2 212 614 €. A titre de comparaison, il ressortait en perte de 1 909 067 € en 2017.

Le résultat exceptionnel au titre de l'exercice est en bénéfice de 2 227 377 €, il ressortait en 2017 à un montant de 350 544 €. Cette augmentation s'explique essentiellement, d'une part, par la valorisation à 2 500 000 € et par l'apport de la « branche d'activité TEM 1657 » à Temisis et, d'autre part, par la perception de la subvention Bioprolor pour un montant de 361 580 €.

Le crédit d'impôt recherche est en légère baisse, passant d'un montant de 883 730 € au titre de l'exercice 2017, à 849 743 € au titre de l'exercice 2018.

En conséquence de tout ce qui précède, le résultat net définitif ressort en bénéfice de 864 506 € contre une perte de 674 793 € pour le précédent exercice.

## **1.2 – BILAN**

Le montant total du bilan ressort à 12 713 471 €. Il se décompose comme suit :

### **1.2.1. L'actif :**

La valeur nette des immobilisations incorporelles, d'un montant de 2 394 691 €, à l'ouverture de l'exercice, totalise à 2 434 355 € à la clôture de l'exercice.

A cet égard, il est rappelé que pour les immobilisations incorporelles produites en interne, les coûts de développement sont inscrits à l'actif dès qu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique. Conformément au règlement CRC n° 2004-15, seules les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées ; les dépenses engagées au titre de la phase de recherche sont comptabilisées en charges.

L'ensemble des immobilisations corporelles a été ramené, dans le même temps, de 3 137 695 € à 2 806 562 €.

La valeur nette comptable de nos immobilisations financières a augmenté, passant de 1 021 078 € à 4 008 966 €. Elles sont constituées, à la clôture de l'exercice :

- de titres de participations à hauteur de 2 777 467 € dont 2 500 000 € pour la participation Temisis
- de créances sur participations pour 1 022 468 €
- autres immobilisations financières pour un montant de 79 624 €
- prêts pour un montant de 9 821 €
- autres immobilisations financières pour un montant de 119 586 €.

Globalement, l'actif immobilisé net, après amortissements et dépréciations, a été porté de 6 553 464 € à l'ouverture de l'exercice, à 9 249 882 € à la clôture.

S'agissant de l'actif circulant, le stock de matières premières a augmenté, passant de 25 095 € au 31 décembre 2017 à 27 787 € au 31 décembre 2018.

Le stock de produits intermédiaires et finis a été ramené, sur la même période, de 1 220 555 € à 918 330 €.

Les créances clients ont quant à elles baissé, passant de 488 366 € à 232 736 €.

Les autres créances, comptabilisées à hauteur de 1 385 668 € à l'ouverture de l'exercice, ressortent à hauteur de 1 547 874 € à la clôture de l'exercice.

Le solde des disponibilités totalise 657 307 € à la clôture de l'exercice. Il s'établissait à 43 142 € à l'ouverture de l'exercice. Cette augmentation s'explique par le déblocage de prêts bancaires intervenu en janvier 2018.

Des charges constatées d'avance ont été enregistrées pour un montant de 79 557 € au 31 décembre 2018.

### **1.2.2. Au passif :**

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres de la société totalisaient 8 362 982 €, intégrant le capital social de 975 906 € et des primes d'émission s'élevant à 9 501 627 €.

L'endettement global de la société a augmenté entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, passant de 3 390 395 € à 4 285 461 €.

Il se compose :

* des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	3 067 719 €
* des emprunts et dettes financières divers :	175 685 €
(en ce compris, le prêt OSEO pour 175.000 €)	
* des encours fournisseurs :	558 996 €
* des dettes fiscales et sociales :	437 369 €
* des autres dettes :	38 748 €

### **1.3 – SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DU DERNIER EXERCICE ECOULE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES**

#### **1.3.1. Ventas :**

PAT enregistre en 2018 un chiffre d'affaires annuel de 1 141 k € en progression d'environ 41% par rapport à 2017. Cette augmentation de chiffre d'affaires est liée à des commandes supérieures de clients exclusifs français et une augmentation de nos ventes à l'export en Allemagne.

*Banche cosmétique :*

- **Produit catalogue :**

Nous avons commercialisé un premier produit catalogue en 2018 : Spiraea Exudative®. Ce produit a été lancé, en avril 2018, lors du salon In-Cosmetics à Amsterdam. À la suite de l'obtention en cours d'année de résultats d'activités biologiques complémentaires, nous avons repositionné ce produit d'hydratant en produit de régénération des défenses naturelles de la peau. Nous attendons des ventes significatives sur ce produit en 2019.

En complément du réseau de distributeurs de nos produits non-exclusifs instauré l'an passé, comprenant :

- Unipex en France, Belgique et Luxembourg,
- Kinetics aux USA et Canada,
- Safic Alcan pour le reste de l'Europe,

nous avons choisi un distributeur en Chine, Guangzhou Jiahua Chemical Co., et nous avons effectué nos premières visites clients en Chine en fin d'année.

- **Produits exclusifs :**

Trois produits exclusifs sont sur le marché.

- **Prospection cosmétique :**

PAT a, en 2018, participé aux salons de :

- In-Cosmetics d'Amsterdam, en avril
- Supplier's Days à New York, en mai
- Union for Ethical BioTrade "Beauty of Sourcing with Respect" Conférence à Paris, en juin
- Association de la Chimie du Végétal à Paris, en juillet
- Société Française de Cosmétologie à Paris, en septembre
- Cosmetic 360 à Paris, en octobre
- Sustainable Cosmetics Summit Europe 2018 à Paris, en novembre
- Making Cosmetics à Milan, en novembre

### **1.3.2. Recherche et développement :**

- *Plantes à traire* : Plus de cent espèces végétales ont été étudiées en biodiversité en 2018.
- *Contrats de développement exclusifs en cosmétique* : sont marqués par une légère augmentation des facturations de développement de produits exclusifs avec de grands groupes.
- *Agrochimie* : Le contrat de collaboration de recherche avec BASF a été renouvelé en juillet pour les deux années à venir.
- *Target Binding* : Notre activité de recherche en Target Binding® s'est concentrée en 2018 sur la collaboration avec BASF mais aussi sur des cibles en cosmétique.
- *Ingénierie métabolique* : Notre activité s'est poursuivie en 2018 sur trois classes de molécules rares à forte activité. Les travaux avancent très favorablement.
- *Lead anti-inflammatoire TEM1657* :

La molécule continue ses tests précliniques.

Les travaux entrepris en 2018 ont permis des avancées majeures tant sur la validation de l'efficacité du composé que sur l'élucidation de son mode d'action. Les résultats obtenus montrent que TEM1657 est plus efficace pour réduire les symptômes du psoriasis que le composé de référence leader du marché lorsque testé à la même dose. Ces résultats de premier plan permettent d'envisager de poursuivre les deux voies d'administration (topique et orale) et donc plusieurs spécialités potentielles ce qui est très favorable pour les industriels pharmaceutiques.

Par ailleurs, le composé TEM1657 ayant été découvert par un criblage phénotypique, son mode d'action était jusque-là inconnu. Des résultats permettant de relier TEM1657 à une cible nouvellement identifiée dans le psoriasis ont été obtenus en fin d'année 2018. Cette cible émergente est décrite comme très prometteuse pour la mise au point de futurs traitements de cette pathologie.

Les résultats obtenus ont été validés plusieurs fois et permettent de positionner TEM1657 comme un potentiel premier composé d'une nouvelle classe de médicaments ce qui renforce encore son positionnement.

La synthèse totale de TEM1657 a été réalisée par notre équipe de chimiste ouvrant un sourcing synthétique industriel plus prisé des clients pharmaceutiques.

### **1.3.3. Projet TEM1657 :**

Le projet TEM1657 a été apporté (2,5M€ en capital) en octobre 2018 à notre filiale à 100% Temisis afin de continuer le développement de cette molécule et de lever des fonds pour ce faire.

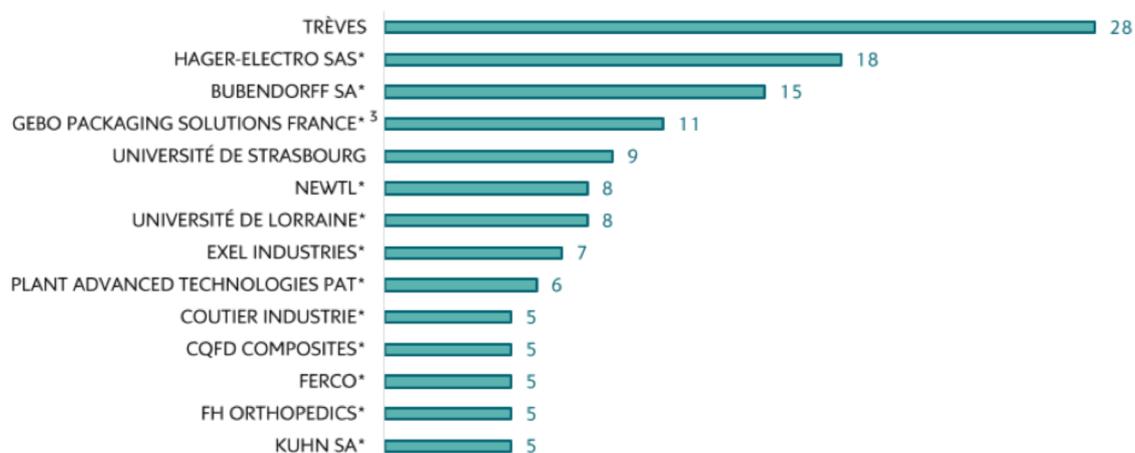
### 1.3.4. Propriété intellectuelle / Brevets :

Des douze brevets déposés en France en 2016 et 2017, six ont été publiés en 2018. Ceci nous permet de figurer au palmarès 2018 du Top 10 des déposants en Région Grand-Est, très proche des deux Universités régionales qui comptent beaucoup plus de chercheurs.

L'université de Strasbourg et l'université de Lorraine sont aussi présentes avec un nombre de demande de brevets publiées de 9 et 8 respectivement.

Enfin, Plant Advanced Technologies PAT, créée en 2005 pour exploiter une technologie de l'INRA et de l'Institut national polytechnique de Lorraine est une PME. Coutier Industrie est aussi une PME qui accompagne la performance industrielle de ses clients.

#### ► TOP 10 des déposants personnes morales en région Grand Est : publications 2018 à l'INPI



PAT a continué le développement de son portefeuille brevets en 2018 en réalisant quinze extensions en phases nationales (hors France) et régionales (Union Européenne).

### 1.3.5. Subventions :

PAT, spécialiste des molécules végétales rares, voit ses travaux de recherche et développement reconnus et soutenus par les Régions et le FEDER. En effet, PAT et ses filiales totalisent plus de 2,6 M€ de soutien sur les années 2017-2020 pour des programmes d'innovation :

- Projet BioProLor2 : le consortium privé-public est soutenu par la Région Grand-Est.
- Projet PATZerbaz : destiné à explorer et exploiter la biodiversité de la flore réunionnaise, a reçu le soutien de la Région Réunion.
- Projet collaboratif IMPROVE : au travers de sa filiale belge StratiCELL, dédié au développement de nouveaux modèles de peau 3D in vitro, intégrant des cellules immunitaires et des neurones sensitifs dérivés de cellules souches, a également reçu des subventions publiques.

## **1.4 – EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE, EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE**

### **1.4.1. Évènements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice :**

Des résultats très intéressants ont encore été obtenus récemment sur notre molécule 1657 sur la nouvelle cible au cœur des maladies auto-immunes pour laquelle il n'y a pas de médicament identifié faisant de notre candidat un « First in Class ».

En ingénierie métabolique, nous avons obtenu des rendements très intéressants à partir d'un gène codant un polyphénol très spécifique, ouvrant ainsi des perspectives très prometteuses en nutraceutique.

### **1.4.2. Principaux risques et incertitudes :**

Risque lié à une base client encore étroite.

Risque du marché sur le temps d'appropriation de nos produits.

### **1.4.3. Évolution prévisible et perspectives d'avenir de la société :**

PAT est en phase d'accélération du déploiement de son portefeuille de produits non-exclusifs (catalogue) et exclusifs.

- Catalogue : 7 produits nouveaux
- Exclusifs : 4 produits.

Le réseau de distributeurs doit commencer à réaliser des ventes dès cette année (Chine, États Unis, Europe). Nous avons également choisi un distributeur pour l'Amérique du Sud, l'Asie hors Chine et Corée, l'Australie et la Nouvelle Zélande.

PAT profitera dès cette année d'un second site de Recherche et Développement à la Réunion au travers de sa nouvelle serre de recherche PATZerbaz. Ce nouveau site est exploitable toute l'année, lui permettant d'accélérer le développement et la mise sur le marché de ses actifs en portefeuille.

L'ensemble de ces perspectives devrait se traduire par une augmentation du chiffre d'affaires dans les années à venir.

### **1.4.4. Information sur les indicateurs clés de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel**

PAT bénéficie d'une technologie respectueuse de l'environnement, PAT Plantes à Traire®, qui permet de produire des quantités importantes de molécules sans détruire les plantes.

De plus la traçabilité de nos produits est optimale car le processus de production va de la graine à la molécule sur le même site de production. La société est très vigilante sur l'origine des plantes afin de se conformer à la réglementation Nagoya pour tous ses processus de recherche et de développement et de production. C'est d'ailleurs dans cet esprit que notre filiale à La Réunion a été positionnée pour valoriser des ressources végétales des DOM-TOM et avoir un retour économique vers le territoire.

La société veille également à l'équité salariale homme-femme, à la sécurité au travail et au développement personnel des employés par la formation.

## **1.5 – FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### **1.5.1. PATZerbaz :**

Les objectifs fixés pour PATZerbaz pour l'année 2018 se résument par la poursuite du programme d'investissements initialement prévu, la mise en service des unités de Recherche et Développement et le démarrage du programme de recherche Biodiversité pour la saison 2018-2019.

#### 1. Avancement des travaux

Les deux serres de Recherche et Développement sur le site de Saint Pierre sont automatisées et pleinement opérationnelles sur une surface de 2200m<sup>2</sup>. Les équipements intérieurs de la première serre sont fonctionnels et les travaux de la deuxième serre sont à 80% finalisés en conformité avec le plan d'avancement.

#### 2. Programme de travail biodiversité et transfert de technologie.

La mise en service des serres nous a permis de redéployer le programme Biodiversité sur la Réunion. Cette étape a été accélérée par le recrutement d'un ingénieur en Recherche et Développement à partir de juillet 2018. Cette prise de fonction a permis de renforcer de manière significative l'implémentation de notre stratégie de screening pour le groupe ainsi que la structuration opérationnelle des partenariats dans le cadre des projets collaboratifs.

Les perspectives pour 2019 seront axées sur la mise en culture progressive des modules de Recherche et Développement et le déploiement de notre stratégie Biodiversité pour alimenter nos différents programmes de développement pour la cosmétique, la pharmaceutique et l'agrochimie.

### **1.5.2. StratiCELL :**

Durant l'exercice 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 716 872 €, en retrait par rapport à l'exercice 2017.

La valeur ajoutée de l'année 2018 s'élève à un total de 823 890 €, soit un montant très proche par rapport à l'exercice 2017, à savoir 827 476 €. Cette valeur ajoutée a permis de faire face aux divers frais de fonctionnement de la société et de réaliser un bénéfice de 59 769 €.

Au 1<sup>er</sup> avril 2019, l'effectif de StratiCELL s'élève à onze personnes, dont dix profils scientifiques hautement qualifiés (six docteurs en sciences, trois ingénieur/masters, un bachelor).

StratiCELL fait face à deux challenges importants pour les prochaines années, à savoir :

- Dans le cadre d'une stratégie de groupe, ajouter de la valeur aux produits développés au sein des laboratoires de PAT et de sa filiale pharmaceutique Temisis au travers d'études d'objectivation in vitro, en se focalisant sur des mécanismes d'action originaux menant à des allégations innovantes.

- Pérenniser une situation comptable bénéficiaire récurrente depuis 2014, avec un ré-investissement des cash flows pour le financement de sa croissance. Celle-ci s'appuyera sur trois axes fondamentaux, à savoir :
  1. une politique d'innovation omniprésente,
  2. une communication renforcée,
  3. et l'exploration active de nouveaux marchés notamment les États Unis.

### **1.5.3. Couleurs de Plantes :**

L'exercice 2018 a été marqué par une belle progression du chiffre d'affaires à 348 k€ contre 150 k€ en 2017. Le résultat net est passé d'une perte de 32 k€ à un bénéfice de 55 k€.

L'activité textile est en redémarrage avec plusieurs prospects échantillonnés qui créent de nouvelles gammes.

La production des plantes tinctoriales a été favorisée par un ensoleillement exceptionnel qui a positivement impacté le rendement et la qualité des matières premières.

Couleurs de Plantes et Guangdong Yinxiangpai Garments ont signé un contrat de partenariat et d'exclusivité réciproque de huit ans début 2019. Guangdong Yinxiangpai Garments est spécialisé dans le design, la production et la vente de vêtements prêt-à-porter haut de gamme en cashmere. Les fibres sont produites et teintées en Mongolie puis filées, tissées et assemblées à Dongguan City, dans le Sud de la Chine. Couleurs de Plantes fournira les colorants naturels et mettra au point les coloris avec les équipes de Guangdong Yinxiangpai Garments. Deux collections seront élaborées tous les ans et distribuées principalement en Chine grâce à un réseau de quatre cents magasins afin de satisfaire une demande chinoise très nette pour des produits naturels et respectueux de l'environnement.

Des essais de teinture sur coton et soie sont en cours chez Couleurs de Plantes afin d'élargir la gamme.

Selon l'entreprise chinoise, Couleurs de Plantes apporte la meilleure offre en termes de qualité, de naturalité et de technicité, c'est pourquoi le partenariat a été reconnu et approuvé par la China Fashion and Color Association dont une des représentantes était présente lors de la signature du contrat à Paris. C'est pour la société un nouveau marché qui s'ouvre avec un acteur Chinois de premier plan. Nous attendons à terme des retombées économiques importantes pour Couleurs de Plantes sur le marché du textile haut de gamme tant en Chine que sur d'autres pays.

Il est rappelé que, Couleurs de Plantes réalise actuellement la quasi-totalité de son chiffre d'affaires en cosmétique (coloration capillaire et make-up) en Europe.

### **1.5.4. Temisis :**

Il est rappelé que le projet TEM1657 a été apporté (2,5M€ en capital) en octobre 2018 à notre filiale à 100% Temisis afin de continuer le développement de cette molécule et de lever des fonds pour ce faire.

Les activités de l'équipe de Temisis ont également porté sur la poursuite des rencontres de prospects et de financeurs potentiels pour le projet.

Ces opérations ont consisté en la participation à différents évènements tels que Bio à Boston et Bio Europe à Copenhague. La société a également concouru au prix Medstartup qui s'est tenu pendant le forum Galien pour lequel Temisis est arrivée deuxième.

Au total, ce sont plus de trente industriels pharmaceutiques à qui le dossier a été présenté. Des marques d'intérêt très fortes ont été obtenues. De même les discussions sont engagées avec des fonds pour le financement des étapes cliniques.

## **PARTIE 2 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

### **2.1 - INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT :**

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la répartition du capital social ainsi que l'identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote en application de l'article L 233-13 du Code de commerce.

#### **Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2018 :**

<b>au 31/12/2018</b>		
	<b>Parts</b>	
<b>Capital social</b>	975 906	100,00%
QUANTITATIS	281 777	28,87%
JEAN-PAUL FEVRE	30 556	3,13%
<b>Sous-Total Jean-Paul Fèvre</b>	<b>312 333</b>	<b>32,00%</b>
PAT via contrat de liquidité	4 635	0,47%
PAT (auto-détention)	2 650	0,27%
<b>Sous-Total PAT</b>	<b>7 285</b>	<b>0,75%</b>
FREDERIC BOURGAUD	68 004	6,97%
REGIS BRUN	8 705	0,89%
PAUL HANNEWALD	7 405	0,76%
VIVIANE NEITER	960	0,10%
THIERRY FEVRE	400	0,04%
THIERRY CHAPUSOT	100	0,01%
Vetoquinol	22 500	2,31%
<b>Flottant</b>	<b>548 214</b>	<b>56,17%</b>

## **2.2 - PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que, au dernier jour de l'exercice écoulé, soit au 31 décembre 2018, il n'y avait pas de participation des salariés au capital social selon la définition du même article.

## **2.3 - INFORMATIONS RELATIVES AU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous rappelons que l'assemblée générale, réunie le 27 juin 2018, a fait usage de la faculté prévue à l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, et autorisé le Conseil d'Administration à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date de l'assemblée générale du 27 juin 2018, aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 et à la pratique du marché reconnue en date du 21 mars 2011 par l'Autorité des Marchés Financiers (décision AMF 2011-07).

La présente délégation a été consentie au Conseil d'administration pour une durée de 18 mois à compter du 27 juin 2018 et expirant le 26 décembre 2019.

Au titre du contrat de liquidité portant sur les actions de la société PAT, confié à LOUIS CAPITAL MARKETS, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité ouvert dans les livres d'ODDO BHF SCA à la date du 31 décembre 2018 :

- 4 635 titres CF ALPAT ;
- 34 152,63 euros en espèces.

<b>Opérations achats / ventes via le contrat de liquidité</b>	<b>2018</b>
Volume d'achat de titres sur 2018	9 281 titres
Valeur moyenne d'achats	20,9756923 €
Volume de vente de titres sur 2018	7 472 titres
Valeur moyenne de ventes	21,8264588 €
Montant des frais de négociation	2 660.49 € HT

## **2.4 - DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRÉCÉDENTS :**

Il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

## **2.5 - DÉPENSES ET CHARGES RÉINTÉGRÉES DANS L'ASSIETTE DE CALCUL DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS AU TITRE DES DISPOSITIONS FISCALES EN LA MATIÈRE, SAVOIR LES ARTICLES 223 QUATER ET 223 QUINQUIES DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS :**

Aucune n'est à relever.

## 2.6 - FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de Commerce)												
	Factures reçues non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1j. et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 j.	31 à 60 j.	61 à 90 j.	91 j. et plus	Total (1j. et plus)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					135	1					9
Montant total des factures concernées TTC	0,00	77 663,45	19 539,89	11 357,10	116 186,85	224 747,29	24 000,00	23 232,00	0,00	900,00	2 710,40	26 842,40
% du montant total des achats TTC de l'exercice	0,00%	5,18%	1,30%	0,76%	7,75%	14,99%						
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							1,99%	1,92%	0,00%	0,07%	0,22%	2,22%
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
c) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal, c. com. Art. L. 441-6 ou L. 443-1)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Selon modalités fixées par chaque fournisseur					Délais contractuels : Selon modalités fixées par la société						
	Délais légaux : .... (préciser)					Délais légaux : .... (préciser)						

## 2.7 - SITUATION DES MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## 2.8 - PRÊTS INTERENTREPRISES :

La société n'a pas consenti de prêt à des microentreprises, à des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques justifiant ces prêts.

## 2.9 - CONCERNANT LE MODE DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET LES MÉTHODES D'ÉVALUATIONS SUIVIES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

## **2.10 - PRISES DE PARTICIPATION :**

La société PAT a :

\* le 14 septembre 2018, PAT a renforcé sa participation au sein de sa filiale Couleurs de Plantes en se portant acquéreur d'environ 6% supplémentaire du capital de cette société. La participation de PAT est donc passée de 51% à 56,77% ;

\* le 22 octobre 2018, fait apport en nature de l'ensemble des biens et droits de toutes natures propres au développement de la molécule TEM1657 au profit de la société Temisis, société par actions simplifiée, dont l'intégralité du capital est détenue par PAT. Le capital de cette société suite à l'apport est passé de 10 000 € à 2 510 000 €.

## **PARTIE 3 – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

La présente partie a vocation à vous présenter le « rapport sur le gouvernement d'entreprise », ainsi que d'autres informations sur les dirigeants et mandataires sociaux de la société.

### **3.1 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

#### **3.1.1. Liste des fonctions et mandats exercés :**

Figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les membres du conseil d'administration durant l'exercice :

- Monsieur Jean-Paul FEVRE  
9 rue Jules Verne  
54410 LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY  
  
\*Président Directeur Général et membre du comité de nomination et de rémunération de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT  
\*Président de la société Couleurs de Plantes (RCS LA ROCHELLE 481 245 900)  
\*Administrateur de la société StratiCELL (Belgique – BCE 0872 072 956)  
\*Censeur de la SEM Henri POINCARE (SA d'économie mixte) à compter du 19/06/2018.  
\*Aucun autre mandat ou fonction exercé(e) dans une autre société.
  
- Monsieur Thierry FEVRE  
30 rue de la République  
10190 ESTISSAC  
  
\*Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT

\*Responsable commercial de la société ETABLISSEMENTS TARTERET PHILIPPE SA (RCS TROYES 300 686 995)

\*Gérant de la société QUANTITATIS (RCS NANCY 801 678 897)

\*Aucun autre mandat ou fonction exercé(e) dans une autre société.

- Monsieur Régis BRUN  
25 rue de Médreville  
54000 NANCY

\*Administrateur, Directeur général délégué, Vice-Président Finance et membre du comité de nomination et de rémunération de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT

\*Administrateur de la société StratiCELL (Belgique – BCE 0872 072 956)

\*Aucun autre mandat ou fonction exercé(e) dans une autre société.

- Monsieur Frédéric BOURGAUD  
81 Avenue Jean Jaurès  
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

\*Administrateur, Directeur général délégué et Vice-Président Recherche de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT

\*Administrateur de l'ENSGSI,

\*Aucun autre mandat ou fonction exercé(e) dans une autre société.

- Monsieur Paul HANNEWALD  
7, rue de la Libération  
54990 XEUILLEY

\*Administrateur, Directeur général délégué et Directeur Développement de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT

\* Président de la société StratiCELL (Belgique – BCE 0872 072 956)

\* Directeur Général et Directeur Opérationnel de Temisis

\*Aucun autre mandat ou fonction exercé(e) dans une autre société.

- Monsieur Thierry CHAPUSOT  
19 chemin de l'Ermitage  
54 850 MESSEIN

\*Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT.

\*Président du Directoire de la société LA COOPERATIVE WELCOOP (RCS NANCY 754 801 348)

\*Président du Directoire de la société MARQUE VERTE SANTE (RCS NANCY 384 225 421)

\*Représentant permanent de la société LA COOPERATIVE WELCOOP, administrateur de la société LABORATOIRE MARQUE VERTE (RCS NANCY 771 800 810),

\*Président du Conseil d'Administration de la société D'MEDICA (RCS TOULOUSE 428 193 726)  
\*Président de la société DEVELOPPEMENT PROMOTION CRISTERS (RCS NANCY 798 836 235) jusqu'au 11/04/2018 suite TUP.  
\* Président de la société OBJECTIF PHARMA (RCS NANCY 349 406 868)  
\* Président du Conseil d'administration de PHARMAGEST (RCS NANCY 403 561 137)  
\* Administrateur de la société DOMEDIC EUROPE (RCS NANCY 533 081 360)  
\* Administrateur de la société GROUPE DOMEDIC  
\* Représentant de la société Marque Verte Santé jusqu'à 31/10/2018 puis Director de la société UK PHARMA  
\* Représentant permanent de la société LA COOPERATIVE WELCOOP, gérant de la SCI CERP IMMO 2  
\* Administrateur de Wellfinity Group (Luxembourg) depuis le 22/02/17  
\* Gérant de la société SCI JAMERAI  
\* Gérant de la société SOCIETE CIVILE DE L'ERMITAGE SAINT-JOSEPH  
\* Gérant de la société SARL DUVAL VITRIMONT  
\* Administrateur représentant le comité des actionnaires minoritaires de Henri POINCARE (SA d'économie mixte) à compter du 19/06/2018.  
\*Aucun autre mandat ou fonction exercé(e) dans une autre société.

- Madame Viviane NEITER  
41Bis avenue Foch  
54270 ESSEY-LES-NANCY

\*Administratrice et présidente du comité de nomination et de rémunération de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT.  
\*Administratrice, membre du comité d'audit et Présidente du comité de rémunérations de la société ICERAM (RCS LIMOGES 487 597 569)  
\*Administratrice et Présidente du comité de rémunérations de la société PRODWARE (RCS PARIS 352 335 962)  
\*Administratrice, membre du comité d'audit et du comité des rémunérations de la société SPIR (RCS AIX EN PROVENCE 317 082 675)  
\* Présidente de GLANBIA PERFORMANCE NUTRITION FRANCE  
\*Membre du comité stratégique de la société NEOLYS DIAGNOSTIC (RCS LYON 801 385 931).  
\*Aucun autre mandat ou fonction exercé(e) dans une autre société.

- Monsieur Michel SALMON  
18 rue des Bolettes  
B-5310 Leuze (Belgique)

\*Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT.  
\*Administrateur et Directeur Général de la société StratiCELL (Belgique – BCE 0872 072 956)  
\*Aucun autre mandat ou fonction exercé(e) dans une autre société.

- VETOQUINOL SA  
Société anonyme à conseil d'administration

70200 MAGNY-VERNOIS  
676 250 111 RCS VESOUL

\*Administrateur de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES – PAT –  
Représentant permanent Monsieur Jean-Yves RAVINET

### **3.1.2. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale :**

Il n'existe aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

### **3.1.3. Délégations financières en matière d'augmentation de capital :**

Vous trouverez, en annexe, les délégations en cours de validité consenties par l'assemblée générale au conseil d'administration, pour l'émission de valeurs mobilières ou de titres donnant accès au capital et, le cas échéant, leur usage par le conseil d'administration.

Y est joint le tableau de délégation établi en application de l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

## **3.2 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX**

### **3.2.1. Situation des mandats des administrateurs :**

Les mandats d'administrateur de Madame Viviane NEITER, de Messieurs Jean-Paul FEVRE, Régis BRUN, Frédéric BOURGAUD, Thierry FEVRE, Paul HANNEWALD, Thierry CHAPUSOT, Michel SALMON et de la société VETOQUINOL arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

### **3.2.2. État récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice :**

Depuis l'introduction de la société sur le marché Euronext Growth, la société a l'obligation, en application de l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, d'informer le public sur les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'actions réalisées par certaines personnes, à savoir les membres du Conseil d'Administration de la société, les dirigeants de la société et les personnes assimilées.

En application des dispositions de l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, l'état récapitulatif ci-dessus présente de manière agrégée les opérations qui ont été réalisées par les personnes visées sur les titres de la société depuis l'admission des titres sur le Marché Euronext Growth.

	Nombre d'action ALPAT au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Résumé Cession : Nombre d'action PAT cédées entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018	Résumé Acquisition : Nombre d'action ALPAT acquises entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018	Nombre d'action ALPAT au 31 décembre 2018	Nombre de BSAR PAT au 1 janvier 2018	Résumé Cession : Nombre de BSAR PAT cédées entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018	Résumé Acquisition : Nombre de BSAR PAT acquises entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018	Nombre BSAR PAT au 31 décembre 2018
<b>JP FEVRE</b>	<b>32 452</b>	<b>1 902</b>	<b>6</b>	<b>30 556</b>	<b>142 115</b>	<b>617 000</b>	<b>478 201</b>	<b>3 316</b>
<b>QUANTITATIS</b>	<b>280 527</b>	-	<b>1 250</b>	<b>281 777</b>	<b>477 419</b>	<b>477 419</b>	-	-
<b>Enfants JP FEVRE</b>	<b>150</b>	-	-	<b>150</b>	-	-	<b>600 000</b>	<b>600 000</b>
<b>Thierry FEVRE</b>	<b>300</b>	-	<b>100</b>	<b>400</b>	<b>210</b>	-	<b>17 000</b>	<b>17 210</b>
<b>Total FEVRE</b>	<b>313 429</b>	<b>1 902</b>	<b>1 356</b>	<b>312 883</b>	<b>619 744</b>	<b>1 094 419</b>	<b>1 095 201</b>	<b>620 526</b>

### 3.2.3 Actions gratuites attribuées aux dirigeants

Les actions gratuites attribuées au président du conseil d'administration, au directeur général, aux directeurs généraux délégués, ne peuvent être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions.

\_\*\_\*\_\*\_

Est annexé au présent rapport le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, ainsi que le tableau concernant les filiales et les participations, conformément aux dispositions de l'article L. 233-15 du Code de commerce .

\_\*\_\*\_\*\_

**Fait le 25 avril 2019**  
**Pour le conseil d'administration**  
**Jean-Paul FEVRE**  
**Président – Directeur Général**

## **PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES**

Société Anonyme

Au capital de 975 906 euros

Siège social : 54500 VANDOEUVRE LES NANCY

19 avenue de la Forêt de Haye

483 047 866 RCS NANCY

~\*~\*~\*

### **ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION**

#### **DELEGATIONS FINANCIERES**

(Article L. 225-37-4 du Code de Commerce)

~\*~\*~\*

#### **1) DELEGATIONS EXPIREES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

##### **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE DÉCIDER L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT ET/OU À TERME AU CAPITAL OU À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES**

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 28 juin 2017 a, par approbation de sa :

**a. Dixième résolution**, délégué au Conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, en application des dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-138, L. 228-91 et L.228-92 et suivants dudit Code de commerce, à l'effet de procéder, **à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**, d'actions nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital de la Société, ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Fixé le montant nominal maximal de la ou des augmentation(s) de capital susceptible(s) d'être réalisée(s) en vertu de cette délégation de compétence à cinq cent quarante mille (540.000) euros et le montant nominal maximal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à vingt millions (20.000.000) d'euros.

Décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions, autres valeurs mobilières et titres de créances pouvant être émis en application de la présente résolution, **au profit de catégories de bénéficiaires**, à savoir :

- des personnes physiques qui souhaitent investir dans des petites et moyennes entreprises en vue de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur la fortune ou de l'impôt sur le revenu ;
- des sociétés qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises qui souhaitent investir dans une société afin de permettre à leurs actionnaires ou associés de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur la fortune ou de l'impôt sur le revenu ;
- des sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur des biotechnologies ;

- des sociétés industrielles ayant une activité similaire ou complémentaire à celle de la Société ;
- des investisseurs institutionnels publics régionaux.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **dix-huit (18) mois** à compter de ladite assemblée générale.

**b.** Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 24 octobre 2017 et des décisions du Président en date du 10 novembre 2017, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de vingt mille (20 000) euros par l'émission, au prix de vingt-cinq euros (25 €) (prime d'émission incluse), de vingt mille (20 000) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, représentant une souscription d'un montant total, prime incluse, de cinq cent mille euros (500 000 €).

**c.** Aux termes des décisions du Président du conseil d'administration et Directeur Général en date du 22 novembre 2018 et du 26 décembre 2018, agissant sur subdélégation d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 25 octobre 2018, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de cinquante-quatre mille cinq cents (54 500) euros par l'émission, au prix de vingt euros (20 €) (prime d'émission incluse), de cinquante-quatre mille cinq cents (54 500) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de un million quatre-vingt-dix mille euros (1 090 000 €).

## 2) DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

### **2.1 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE DÉCIDER L'ÉMISSION, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT OU À TERME AU CAPITAL OU DONNANT DROIT À UN TITRE DE CRÉANCE**

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 28 juin 2017 a, par approbation de sa **Huitième résolution** :

Délégué au Conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation au Directeur général, pour procéder, en application des dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce et L. 228-91, L.228-92 du Code de commerce, à une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, **avec maintien du droit préférentiel de souscription**, d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à un titre de créance, émises à titre gratuit ou onéreux, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Fixé le montant nominal maximal de la ou des augmentation(s) de capital susceptible(s) d'être réalisée(s) en vertu de cette délégation de compétence à cinq cent quarante mille (540.000) euros et le montant nominal maximal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à vingt millions (20.000.000) d'euros.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale.

## **2.2 DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE DÉCIDER L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT ET/OU À TERME AU CAPITAL OU À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES**

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 28 juin 2017 a, par approbation de sa :

**2.2.1. Neuvième résolution**, délégué au Conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, en application des dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 et L.228-92 et suivants dudit Code de commerce, à l'effet de procéder, à l'émission, **en offrant au public des titres financiers avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires**, d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital de la Société, ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Fixé le montant nominal maximal de la ou des augmentation(s) de capital susceptible(s) d'être réalisée(s) en vertu de cette délégation de compétence à cinq cent quarante mille (540.000) euros et le montant nominal maximal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à vingt millions (20.000.000) d'euros.

Supprimé, sans indication de bénéficiaires, le droit préférentiel de souscription des actionnaires et porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, aux actions, autres valeurs mobilières et à tous les titres de créances pouvant être émis en application de la présente résolution.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale.

**2.2.2. Onzième résolution**, délégué au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation au Directeur Général sa compétence à l'effet de procéder, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, c'est-à-dire à **un placement dit « privé »** auprès soit d'investisseurs qualifiés, soit d'un cercle restreint d'investisseurs non qualifiés (moins de 150 personnes à la date de la présente Assemblée), **avec suppression du droit préférentiel de souscription** des actionnaires sans indication de bénéficiaires, (i) d'actions de la Société, à l'exclusion d'actions de préférence, et/ou (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, et/ou (iii) de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Fixé le montant nominal maximal de la ou des augmentation(s) de capital susceptible(s) d'être réalisée(s) en vertu de cette délégation de compétence à cinq cent quarante mille (540.000) euros et le montant nominal maximal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à vingt millions (20.000.000) d'euros.

étant précisé que le montant total de ces augmentations de capital (i) ne pourra excéder 20% du capital par an (apprécié à la date de mise en œuvre de la délégation).

Décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la Société et/ou à toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, directement ou indirectement, au capital de la Société, et ce, sans indication de bénéficiaire.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale.

**2.2.3 Douzième résolution**, autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, à augmenter, aux fins de couvrir d'éventuelles **sur-allocations** et de stabiliser le cours, le nombre d'actions, et/ou valeurs mobilières donnant accès en cas d'émissions, au capital de la Société ou de sociétés qui possèderaient directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans des délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (soit à ce jour dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale).

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale.

**2.2.4 Quatorzième résolution**, fixé à :

\* cinq cent quarante mille (540.000) euros le montant nominal maximal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations de compétence ci-avant proposées.

\* vingt millions (20.000.000) d'euros le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susceptibles d'être émises en vertu des délégations de compétence ci-avant proposées.

**2.2.5 Quinzième résolution**, délégué au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, ses pouvoirs pour décider une ou plusieurs augmentations de capital, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera (y compris en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires) **par incorporation au capital de tout ou partie des primes, réserves, bénéfiques ou autres** dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution gratuite d'actions et/ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

Décidé que l'augmentation de capital en application de la présente Résolution ne pourra excéder cinq cent quarante mille (540.000) euros en nominal.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **vingt-six (26) mois** à compter de ladite assemblée générale.

## **2.3. DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES**

**2.3.1.** L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 28 juin 2017 a, par approbation de sa dix-septième résolution :

Autorisé, en application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à procéder en une ou plusieurs fois et dans la limite globale de 2 % du capital, à l'attribution d'actions gratuites de la société au profit :

- de salariés de la société,
- de salariés des sociétés ou des Groupements d'Intérêt Économique dont la société détient au moins dix pour cent du capital ou des droits de vote,
- et des dirigeants visés à l'article L 225-197-1 II du Code de commerce.

Autorisé le Conseil d'administration, à procéder, alternativement ou cumulativement, dans la limite fixée à l'alinéa précédent :

- A l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la société dans le cadre de l'article L 225-208 ou L 225-209 du Code de commerce, et/ou

- A l'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital notamment par incorporation à due concurrence de réserves, bénéfices ou primes d'émission et création d'actions nouvelles ordinaires ;

Fixé à deux années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le Conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires ;

Décidé qu'il n'y a pas lieu de prévoir de période de conservation des actions par leurs bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition.

Décidé que la validité de cette délégation serait de **trente-huit (38) mois** à compter de ladite assemblée générale.

**2.3.2.** Le Conseil, usant des pouvoirs conférés par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé le 19 décembre 2017 de la réalisation d'une augmentation de capital pour un montant de deux mille six cent cinquante euros (2 650 €) prélevé sur le compte « Prime d'émission ».

En représentation de cette augmentation de capital, il a été créé deux mille six cent cinquante (2 650) actions ordinaires nouvelles de 1 euro (1 €) de valeur nominale, que le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'attribuer à des salariés et dirigeants de PAT.

Conformément à la loi et à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire, ces actions ne seront attribuées définitivement aux bénéficiaires qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, soit à compter du 19 décembre 2019.

A l'issue de cette période, les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits.

Il est rappelé que l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2017 n'a pas prévu de période minimale de conservation.

- - -

**Fait le 25 avril 2019  
A Vandoeuvre Lès Nancy  
Pour le conseil d'administration  
Jean-Paul FEVRE  
Président – Directeur Général**

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE**

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours des l'exercices précédents	Montant résiduel Au 31.12.2018	Observations
<b>Délégation de compétence au CA en vue d'augmenter le capital avec maintien du DPS (*)</b>	28/06/17	28/08/19	540 000 €	/	/	/	
<b>Délégation de compétences au CA pour augmenter le capital social avec suppression du DPS et offre au public de titres financiers (*)</b>	28/06/17	28/08/19	540 000 €	/	/	/	
<b>Délégation de compétences au CA pour augmenter le capital social avec suppression du DPS au profit de catégories de bénéficiaires (*)</b>	28/06/17	28/12/18	540 000 €	/	Augmentation du capital d'une somme de 20 000 € décidée par le CA du 24/10/17 et constatée par le Président le 10/11/17  Augmentation du capital d'une somme de 54 500 € décidée par le CA du 25/10/18 et par le Président le 22/11/18 et constatée par le Président le 26/12/18	465 500 €	

<b>Délégation de compétences au CA pour augmenter le capital social avec suppression du DPS sans bénéficiaire désigné par placement privé (*)</b>	28/06/17	28/08/19	540 000 €	/	/	/	
<b>Délégation de compétences au CA pour consentir une option de surallocation</b>	28/06/17	28/08/19	540 000 €	/	/	/	
<b>Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves</b>	28/06/17	28/08/19	540 000 €	/	/	/	
<b>Délégation de compétences au CA pour augmenter le capital en vue d'attribution d'actions gratuites</b>	28/06/17	28/08/20	2 % du capital à l'attribution d'actions gratuites de la société	/	2 650 actions attribuées par le CA du 19/12/17	/	

(\*) Plafond global des autorisations 540 000 euros

**TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS  
ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE  
DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

**(R 225-102 du Code de Commerce)**

NATURE DES INDICATIONS	Exercice N-4	Exercice N-3	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
<u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
• Capital social	637.521	898.756	898.756	921.406	975.906
• Nombre des actions ordinaires	637.521	898.756	898.756	921.406	975.906
• Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/	/	/	/	/
• Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	/	/	/	/	/
- par exercice de droits de souscription					
<u>OPERATION ET RESULTATS</u>					
• Chiffre d'affaires hors taxes	901.878	1.013.000	1.154.000	806.780	1.141.788
• Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(717.111)	(738.042)	(1.604.969)	(-1.069.455)	867.244
• Impôts sur les bénéfices	(585.174)	(696.838)	(790.731)	(883.730)	(849.743)
• Participation des salariés due au titre de l'exercice	/	/	/	/	/
• Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(594.631)	(894.933)	(1.125.373)	(674.793)	864.506
• Résultat distribué	/	/	/	/	/
<u>RESULTAT PAR ACTION</u>					
• Résultat après impôts, participation, mais avant les dotations aux amortissements et provisions	(0,21)	(0,10)	(0,91)	(0,20)	1,76
• Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(0,93)	(0,99)	(1,25)	(0,73)	0,88
• Dividende attribué à chaque action (brut ou net)	/	/	/	/	/
<u>PERSONNEL</u>					
• Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	26	30	36	36	35
• Montant de la masse salariale	882.244	1 073 481	1 234 047	1 382 643	1.367.009
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, Œuvres sociales)	322.314	399 560	484 652	513 238	464.249

**PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES**

Société Anonyme

Au capital de 975.906 euros

Siège social : 54500 VANDOEUVRE LES NANCY

19 avenue de la Forêt de Haye

483 047 866 RCS NANCY

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS**

(Article L 233-15 du Code de Commerce)

**PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES**

<i>Sociétés ou groupes de sociétés</i>	<i>Capital</i>	<i>Capitaux propres</i>	<i>Quote part de capital détenue (en pourcentage)</i>	<i>Valeur d'inventaire des titres détenus</i>	<i>Prêts et avances consentis et non remboursés</i>	<i>Chiffre d'affaires du dernier exercice</i>	<i>Résultats du dernier exercice</i>	<i>Dividendes encaissés au cours de l'exercice</i>	<i>Observations</i>
PAT ZERBAZ RCS SAINT PIERRE 814 660 569	100 000 €	251 897 €	99,00	99 000 €	828 174 €	-	239 620 €		Exercice clos Le 31 décembre 2018
STRATICELL BCE 0872.072.956	505 002 €	511 133 €	100,00	50 377 €	-	716 872 €	59 769 €		Exercice clos Le 31 décembre 2018
COULEURS DE PLANTES RCS LA ROCHELLE 481 245 900	48 830 €	161 199 €	56,77	118 090 €	83 910 €	348 342 €	55 282 €		Exercice clos Le 31 décembre 2018
TEMISIS RCS NANCY 834 226 508	2 510 000 €	-	100,00	2 510 000 €	-	110 383 €	-		Exercice clos Le 31 décembre 2018 (1 <sup>er</sup> exercice)



**BATT AUDIT**

Commissariat aux Comptes

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT**

Société Anonyme au capital de 975.906 €

19 avenue de la Forêt de Haye  
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

RCS NANCY 483 047 866

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

---

## PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT

19 avenue de la Forêt de Haye  
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

*A l'assemblée générale de la société Plant Advanced Technologies,*

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 27 juin 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point relatif à l'apport à la filiale TEMISIS exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Frais de recherche et développement :

La note « Modes et Méthodes d'Evaluation » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de la valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note « Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe fournit une information appropriée.

### Titres de participation :

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 2 777 467 euros sont évalués à leur coût de revient et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites en note « Modes et Méthodes d'Evaluation » de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

## ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

## **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 29 Avril 2019

**BATT AUDIT**  
Stéphane RONDEAU



Commissaire aux Comptes

## Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	
Capital souscrit non appelé ( I )					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				43 692
	Frais de développement	1 230 658	1 230 658		80 783
	Concessions brevets droits similaires	245 713	166 223	79 490	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	2 457 392	102 527	2 354 865	2 270 216
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	105 850		105 850	105 850
	Constructions	1 884 475	398 967	1 485 508	1 604 967
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 071 825	1 434 070	637 755	798 575
	Autres immobilisations corporelles	995 416	427 016	568 399	620 825
	Immobilisations en cours	9 050		9 050	7 478
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	2 777 467		2 777 467	265 467
Créances rattachées à des participations	1 022 468		1 022 468	583 467	
Autres titres immobilisés	94 220	14 597	79 624	66 416	
Prêts	9 821		9 821	5 617	
Autres immobilisations financières	119 586		119 586	100 111	
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>13 023 940</b>	<b>3 774 058</b>	<b>9 249 882</b>	<b>6 553 464</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements	27 787		27 787	25 095
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	1 166 581	248 251	918 330	1 220 555
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	232 736		232 736	488 366
	Autres créances	1 547 874		1 547 874	1 385 668
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				7 500	
<b>DISPONIBILITES</b>	657 307		657 307	43 142	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	79 557		79 557	75 885
	<b>TOTAL ( III )</b>	<b>3 711 840</b>	<b>248 251</b>	<b>3 463 589</b>	<b>3 246 211</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( IV )				
Primes de remboursement des obligations ( V )					
Ecarts de conversion actif ( VI )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>16 735 780</b>	<b>4 022 309</b>	<b>12 713 471</b>	<b>9 799 675</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				1 125 565	595 285
(3) dont créances à plus d'un an					

## Bilan Passif

		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	975 906	975 406
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	9 501 627	8 478 027
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	61 510	61 510
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	296 017	296 017
	Report à nouveau	(3 355 754)	(2 680 961)
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>864 506</b>	<b>(674 793)</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	19 170	7 917	
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>8 362 982</b>	<b>6 409 123</b>
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	65 000	
	<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>65 000</b>	
Provisions	Provisions pour risques	28	157
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>	<b>28</b>	<b>157</b>
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 067 719	1 954 602
	Emprunts et dettes financières divers	175 685	285 559
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	558 996	656 890
	Dettes fiscales et sociales	437 369	406 930
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	38 748	56 414	
Produits constatés d'avance (1)	6 944	30 000	
	<b>Total des dettes</b>	<b>4 285 461</b>	<b>3 390 395</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>12 713 471</b>	<b>9 799 675</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	864 506,25	(674 792,97)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 793 799	1 599 053
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	5 196	40 551

## Compte de Résultat

1/2

31/12/2018

31/12/2017

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	632 860	2 600	635 460	486 880
	Production vendue (Services et Travaux)	263 328	243 000	506 328	319 900
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>896 188</b>	<b>245 600</b>	<b>1 141 788</b>	<b>806 780</b>
	Production stockée			(53 975)	168 115
	Production immobilisée			697 834	634 874
	Subventions d'exploitation			32 852	20 734
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			129	5 911
	Autres produits			1 115	1 113
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>1 819 743</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			123 123	137 418
	Variation de stock			(2 691)	(7 830)
	Autres achats et charges externes			1 057 213	904 437
	Impôts, taxes et versements assimilés			54 231	49 194
	Salaires et traitements			1 367 009	1 382 643
	Charges sociales du personnel			464 249	513 239
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			471 370	495 055
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations			102 527		
- sur actif circulant			248 251		
Dotations aux provisions					
Autres charges			49 337	30 060	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>3 934 619</b>	<b>3 504 217</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(2 114 876)</b>	<b>(1 866 689)</b>

B  
A  
T  
A  
U  
D  
I  
T

## Compte de Résultat

2/2

31/12/2018

31/12/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 114 876)	(1 469 089)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	9 821	5 617
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	193	161
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	398	422
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		13 775
	Différences positives de change		118
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>		<b>10 413</b>	<b>20 092</b>
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	14 597	
	Intérêts et charges assimilées (4)	92 871	62 374
	Différences négatives de change	682	97
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>		<b>108 150</b>	<b>62 471</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(97 737)</b>	<b>(42 378)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(2 212 614)</b>	<b>(1 909 067)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	35 000	
	Sur opérations en capital	2 905 992	360 286
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>2 940 992</b>	<b>360 286</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	35	582
	Sur opérations en capital	697 716	1 244
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	15 864	7 917
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>713 615</b>	<b>9 742</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>2 227 377</b>	<b>350 544</b>
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(849 743)	(883 730)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>4 771 148</b>	<b>2 017 907</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>3 906 642</b>	<b>2 692 700</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>864 506</b>	<b>(674 793)</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			5 617
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

ANNEXE - Elément 1

## Règles et Méthodes Comptables

BATT AUDIT

### I) FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### Apport à la filiale Temisis

La société a apporté à sa filiale Temisis, en date du 22 octobre, l'ensemble de biens et droits relatifs au développement de la molécule "TEM1657". En contrepartie de cet apport, il a été attribué à PAT 250.000 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 10,00 € soit 2.500.000 euros.

La société a déposé une demande auprès des services fiscaux afin de bénéficier du régime de faveur sur la plus-value d'apport. A la date d'arrêté des comptes, l'administration fiscale n'a pas rendu son avis. Dans les comptes, il a été pris l'hypothèse que la plus-value était en sursis d'imposition.

### II) PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément à la recommandation CNC n°99.R.01.

Le bilan de la période présente un total de 12 713 471 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 4 771 148 euros et un total charges de 3 906 642 euros, dégageant ainsi un résultat de 864 506 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2018 et finit le 31/12/2018.

Elle a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

## Règles et Méthodes Comptables

BATT AUDIT

### III ) MODES ET METHODES D'EVALUATION

#### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Pour les immobilisations incorporelles produites en interne, les coûts de développement sont inscrits à l'actif dès qu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique. Conformément au règlement CRC n°2004-15, seules les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées ; les dépenses engagées au titre de la phase de recherche sont comptabilisées en charges.

Les coûts de développement de Plant Advanced Technologies comprennent essentiellement les jours hommes internes des ingénieurs sur les projets de développement.

Le fait générateur du transfert des immobilisations incorporelles en cours en immobilisations incorporelles amortissables correspond :

- à la date de commercialisation des projets, pour les frais de développement de produits commercialisables.
- à la date de mise en production des plateformes utilisées en interne pour le développement des produits commercialisables.

Les immobilisations corporelles en cours sont relatives à la poursuite des investissements relatifs aux travaux sur les serres et leurs dépendances. Les coûts correspondent essentiellement à du matériel (destiné au gros oeuvre ou aux agencements) et également à des coûts de main d'oeuvre interne nécessaires à l'assemblage des divers éléments.

Le fait générateur du transfert des immobilisations corporelles en cours en immobilisations corporelles amortissables est la mise en service des installations concernées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais de recherche et développement	3 ans
- Concessions, Brevets, Licences	5 ans
- Logiciels	5 ans
- Constructions	5 à 25 ans
- Installations, Matériels, Outillage	3 à 10 ans
- Agencements	5 à 15 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans
- Mobilier	7 à 10 ans

## Règles et Méthodes Comptables

BATT AUDIT

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, et conformément au règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, la société effectue à la clôture des comptes un test de dépréciation sur le ou les actifs concernés. Une comparaison est alors effectuée entre valeur vénale et valeur d'usage et une dépréciation est constatée si la première est inférieure à la seconde ; elle est égale à la différence entre ces deux montants.

Au cours de cet exercice, l'activité de la société a permis de comptabiliser une production immobilisée pour 697.834 euros :

- 4.559 euros de production immobilisée corporelle relative aux travaux des serres.
- 693.274 euros de production immobilisée incorporelle concernant la recherche et le développement.

Du fait d'un rendement estimé trop faible par rapport aux prévisions initiales, une partie des frais de développement en cours au 31 décembre 2018 a été dépréciée à hauteur de 102.527 euros.

Les immobilisations incorporelles en cours au 31 décembre 2018 s'élèvent à 2.457.392 euros.  
Les immobilisations corporelles en cours représentent un montant de 9.050 euros.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées :

- de titres de participations à hauteur de 2.777.467 euros.
- de créances sur ces participations pour 1.022.468 euros.
- de dépôts et cautionnement versés pour un montant de 84.123 euros.
- d'un contrat de liquidité pour l'achat par Plant Advanced Technologies de ses propres actions pour un montant total de 123.373 euros (compte-titres et compte-espèces lié)

Les titres acquis par le biais du contrat de liquidité sont inscrits au bilan pour leur coût historique. Toutefois, si, à la date de clôture, le cours de bourse est inférieur à la valeur d'entrée, une dépréciation est constatée. A ce titre, une dépréciation a été comptabilisée au 31 décembre 2018 à hauteur de 14.597 euros.

Les titres de participations sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par la société.

Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, les capitaux propres.

## Règles et Méthodes Comptables

BATT AUDIT

### Stocks de consommables

Les stocks de consommables sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires sur achats.

### Stocks de produits intermédiaires

Les stocks de produits intermédiaires sont valorisés au coût de production, comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production, hors charges d'intérêts et contribution économique territoriale.

Une provision pour dépréciation des stocks est dotée lorsque la valeur brute du stock est supérieure à la valeur de vente.

A ce titre, les stocks ont fait l'objet d'une dépréciation de 248.250 € au 31 décembre 2018.

### Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût historique. Toutefois, si, à la date de clôture, leur valeur de marché est inférieure à la valeur d'entrée, une dépréciation est constatée.

### Chiffre d'affaires - Etudes réalisées

Au 31 décembre 2018, la société a conclu avec plusieurs de ses clients des contrats d'étude pour un montant global annuel de l'ordre de 407.000 euros.

Le chiffre d'affaires relatif à ces contrats est comptabilisé en produits à la condition que les rapports finaux d'étude aient été remis aux clients avant la date d'arrêté des comptes. A défaut, les montants facturés sont retraités en produits constatés d'avance.

Par ailleurs, du fait de la particularité de ces études, aucun degré d'avancement ne peut être établi avec certitude. De ce fait, lorsque les rapports finaux d'étude ne sont pas remis aux clients à la date de clôture, les travaux-en-cours relatifs à ces études, ne pouvant être chiffrés de manière précise, ne sont pas comptabilisés.

## Règles et Méthodes Comptables

BATT AUDIT

### Chiffre d'affaires - Ventes de molécules

L'activité de Plant Advanced Technologies présente une forte saisonnalité du fait d'une phase de culture couvrant le premier semestre de l'exercice, suivie d'une phase de récolte sur le second semestre.

Le chiffre d'affaires molécules est reconnu lors du transfert de propriété des molécules au client final (livraison physique).

Au cours de l'exercice, les ventes de molécules se sont élevées à 635.460 euros.

### Chiffre d'affaires - Autres

Les autres montants comptabilisés en chiffre d'affaires concernent principalement les refacturations aux filiales :

- Refacturation à TEMISIS au titre de la convention de prestations administratives pour 17.650 euros (à compter d'octobre 2018).
- Refacturation à TEMISIS des études sous-traitées relatives à l'apport et facturées à PAT après la date de transfert de propriété pour 72.278 euros.
- Refacturation aux filiales de leur quote-part de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par PAT pour l'ensemble du Groupe pour un montant de 6.000 euros.

### Subventions de Recherche et Développement

Les subventions de recherche et développement portant sur des programmes de plus d'un an sont inscrites en produits exceptionnels et comptabilisées au rythme des dépenses engagées. Ainsi, au titre de l'exercice, les dépenses engagées ont permis de comptabiliser les produits suivants :

- Pour la subvention "BIOPROLOR 2" : un produit de 295.155 € pour un taux de prise en charges de 50% (le cumul acquis depuis l'origine du programme s'élève à 586.643 € pour une subvention totale de 785.500 €)
- Pour la subvention "ZERBAZ" : un produit de 63.393 € pour un taux de prise en charges de 80% (le cumul acquis depuis l'origine du programme s'élève à 106.708 € pour une subvention totale de 178.018 €)
- Pour la subvention "BIOPIPER" : un produit de 3.032 € pour un taux de prise en charges de 40% (le cumul acquis depuis l'origine du programme s'élève à 16.794 € pour une subvention totale de 19.172 €)

## Règles et Méthodes Comptables

BATT AUDIT

### Crédit Impôt Recherche - Crédit Impôt Innovation

L'activité de la société au cours de l'exercice en matière de recherche, de développement, et d'innovation a permis de comptabiliser un crédit d'impôt de 849.743 euros.

### Impôt sur les sociétés

Au 31 décembre 2018, la société dispose de déficits fiscaux reportables pour un montant de 10.802.153 euros.

### Engagements fournisseurs

La société Plant Advanced Technologies a été créée à l'issue d'une période d'incubation au sein de l'association INCUBATEUR LORRAIN à Nancy. Cette association a engagé des frais et charges pour le compte de la société Plant Advanced Technologies dont la refacturation est conditionnée à un résultat courant avant impôts positif (dans la limite de 50% de ce résultat, plafonné à 20% de la dette globale par exercice).

Ainsi, les frais et charges avancés pour un montant global de 55.200 euros TTC n'ont fait l'objet d'aucune comptabilisation du fait des conditions de réalisations définies entre les parties.

### Engagements de retraite

Selon la Convention Collective de la Fabrication et commerce de produits à usage pharmaceutique, les indemnités de départ en retraite, actualisées pour l'ensemble du personnel, ont été estimées à 38.383 euros au 31 décembre 2018.

Hypothèses retenues :

- Hausse des salaires de 2,00% par an,
- Taux d'actualisation de 1,57%,
- Probabilité de présence à l'âge de départ en retraite (62 ans) linéaire allant de 20% pour un salarié de 20 ans, à 100% pour un salarié de 62 ans,
- Probabilité de vie à 62 ans selon la table de mortalité INSEE 2009-2011.

### Médailles du Travail

Il n'existe à ce jour aucun usage en vigueur au sein de l'entreprise : aucune provision n'a été comptabilisée.

ANNEXE - Elément 1

## Règles et Méthodes Comptables

BATT AUDIT

### Evaluation et comptabilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (C.I.C.E.)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il a été comptabilisé un produit d'un montant de 56.450 euros correspondant au C.I.C.E. pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. Ce crédit d'impôt a été porté dans les comptes individuels au crédit d'un sous-compte dédié de la classe 64 "Charges de Personnel" conformément aux directives de l'Autorité des Normes Comptables et de la Compagnie Nationale des Commissaires Aux Comptes.

### Bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Le Conseil d'Administration du 6 Mai 2014, avec délégation de pouvoir de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Avril 2014, a pris acte de la souscription de :

- 615.095 BSAR avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de souscription unitaire de 0,18 € (soit 110.717,10 € au total).

A ce jour, 320 de ces BSAR ont été exercés.

- 307.740 BSAR avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant de souscription unitaire de 0,20 € (soit 61.548,00 € au total).

A ce jour, aucun de ces BSAR n'a été exercé.

Dix BSAR donnent le droit de souscrire à une action Plant Advanced Technologies de 1,00 € de nominal, au prix unitaire de 30,00 € par action.

La période d'exercice des BSAR court jusqu'au 12 mai 2021.

### IV ) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE SITUATION

Néant.

ANNEXE - Élément 2

## Immobilisations

BATT AUDIT

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement	1 230 658					1 230 658
Autres	2 498 385		901 177		696 457	2 703 105
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3 729 043</b>		<b>901 177</b>		<b>696 457</b>	<b>3 933 763</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains	105 850					105 850
Constructions sur sol propre	1 399 274					1 399 274
sur sol d'autrui	13 003					13 003
instal. agencet aménagement	472 198					472 198
Instal technique, matériel outillage industriels	2 073 965		37 900		40 040	2 071 825
Instal., agencement, aménagement divers	836 500		28 301			864 801
Matériel de transport	39 265					39 265
Matériel de bureau, mobilier	84 328		7 021			91 349
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	7 478		29 226	27 653		9 050
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>5 031 860</b>		<b>102 448</b>	<b>27 653</b>	<b>40 040</b>	<b>5 066 615</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	848 934		2 951 000			3 799 934
Autres titres immobilisés	66 416		199 697		171 892	94 220
Prêts et autres immobilisations financières	105 728		64 199		40 519	129 407
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>1 021 078</b>		<b>3 214 896</b>		<b>212 411</b>	<b>4 023 562</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 781 980</b>		<b>4 218 521</b>	<b>27 653</b>	<b>948 908</b>	<b>13 023 940</b>

ANNEXE - Elément 3

## Amortissements

BATT AUDIT

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements 31/12/2018
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement	1 186 966	43 692		1 230 658
Autres	147 385	26 362	7 525	166 223
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 334 351</b>	<b>70 054</b>	<b>7 525</b>	<b>1 396 881</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre	259 461	91 185		350 646
sur sol d'autrui	6 559	1 300		7 860
instal. agencement aménagement	13 487	26 974		40 461
Instal technique, matériel outillage industriels	1 275 390	198 720	40 040	1 434 070
Autres Instal., agencement, aménagement divers	254 357	75 083		329 440
Matériel de transport	38 438	827		39 265
Matériel de bureau, mobilier	46 473	11 839		58 312
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 894 166</b>	<b>405 927</b>	<b>40 040</b>	<b>2 260 053</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 228 517</b>	<b>475 982</b>	<b>47 565</b>	<b>3 656 934</b>

## Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ments à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels		11 253					11 253
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>		<b>11 253</b>					<b>11 253</b>
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>		<b>11 253</b>					<b>11 253</b>
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>			<b>11 253</b>				<b>11 253</b>

ANNEXE - Elément 4

## Provisions

BATT ALIYA  
31/12/2014

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2014
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	7 917	11 253		19 170
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTES</b>	<b>7 917</b>	<b>11 253</b>		<b>19 170</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer	157		129	28
Autres					
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>157</b>		<b>129</b>	<b>28</b>
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations		102 527		102 527
	{ incorporelles				
	{ corporelles				
	{ des titres mis en équivalence				
	{ titres de participation		14 597		14 597
	{ autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours		248 251		248 251	
Sur comptes clients					
Autres					
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>		<b>365 375</b>		<b>365 375</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>8 074</b>	<b>376 628</b>	<b>129</b>	<b>384 573</b>
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>		350 778 14 597 11 253	129	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Élément 5

## Créances et Dettes

BATT AUDIT

		31/12/2018	1 an au plus	plus de 1 an	
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 022 468	1 022 468		
	Prêts (1) (2)	9 821	9 821		
	Autres immobilisations financières	119 586	93 276	26 310	
	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients	232 736	232 736		
	Créances représentatives des titres prêtés				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 057	10 057		
	Impôts sur les bénéfices	906 193	906 193		
	Taxes sur la valeur ajoutée	69 289	69 289		
	Autres impôts, taxes versements assimilés				
	Divers	556 363	556 363		
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers	5 972	5 972		
	Charges constatées d'avances	79 557	79 557		
		<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>3 012 041</b>	<b>2 985 731</b>	<b>26 310</b>
	(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	5 196	5 196		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	3 062 523	645 861	1 767 743	648 919
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	175 477	100 477	75 000	
	Fournisseurs et comptes rattachés	558 996	558 996		
	Personnel et comptes rattachés	171 403	171 403		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	165 003	165 003		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	60 627	60 627		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	40 336	40 336		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	208	208		
Autres dettes	38 748	38 748			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	6 944	6 944			
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>4 285 461</b>	<b>1 793 799</b>	<b>1 842 743</b>	<b>648 919</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 729 058				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	681 777				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	208				

ANNEXE - Élément 15

## Filiales et participations

BATT  
UDT

	31/12/2018				
	Capital	Capitaux propres		Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus
				Brute	Nette
<b>A. Renseignements détaillés</b>					
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
STRATICELL	505 002	511 133	100,00	50 377	50 377
PAT ZERBAZ	100 000	251 897	99,00	99 000	99 000
COULEURS DE PLANTES	48 830	161 199	56,77	118 090	118 090
TEMISIS	2 510 000		100,00	2 510 000	2 510 000
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
STRATICELL			716 872	59 769	
PAT ZERBAZ	828 174			239 620	
COULEURS DE PLANTES	83 910		348 342	55 282	
TEMISIS	110 383				
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
<b>B. Renseignements globaux</b>					
	<b>Filiales non reprises en A</b>		<b>Participations non reprises en A</b>		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

La société TEMISIS cloture son premier exercice en date du 31 décembre 2018. Les comptes de cette société n'étant pas arrêtés à la date d'arrêté des comptes de P.A.T., le montant des capitaux propres, du chiffre d'affaires, et du résultat de l'exercice, ne sont pas renseignés.

ANNEXE - Élément 6.10

**Produits à recevoir**

BATT AUDIT

31/12/2018

<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>726 124</b>
<b>Autres immobilisations financières</b>		<b>11 131</b>
INTERETS COURUS CREANCES PART.	9 821	
INTERETS DEPOTS ET CAUTION.	1 310	
<b>Autres créances clients</b>		<b>144 393</b>
FACTURES A ETABLIR	144 393	
<b>Autres créances</b>		<b>570 599</b>
ORG.SOCIAUX - PROD.A RECEVOIR	10 057	
SUBVENTION BIOPROLOR2	443 913	
SUBVENTION ZERBAZ	106 708	
SUBVENTION BIOPIPER	1 456	
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	4 286	
PRODUITS A RECEVOIR	4 167	
BANQUES : INTERETS A RECEVOIR	12	

ANNEXE - Élément 6.11

**Charges à payer**

BATT AUDIT

31/12/2018

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>400 881</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>8 233</b>
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	4 856	
INTERETS COURUS A PAYER	3 378	
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>		<b>477</b>
INTERETS COURUS DETTES PART.	477	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>213 625</b>
FOURN. FACT. NON PARVENUES	213 625	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>154 163</b>
DETTES PROV./CONGES PAYES	82 031	
CHARGES PERSONNEL A PAYER	803	
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	30 993	
ETAT CHARGES A PAYER	40 336	
<b>Autres dettes</b>		<b>24 382</b>
AUTRES CHARGES A PAYER	24 382	

ANNEXE - Élément 6.12

**Produits constatés d'avance**

BATT AUDIT

	Période	Montants	31/12/2018
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			6 944
Acomptes sur livraisons 2019		6 944	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			6 944

--

ANNEXE - Elément 6.12

**Charges constatées d'avance**

BATT AUDIT

	Période	Montants	31/12/2018
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			79 557
Charges externes: Etudes, assurances, salons, abonnements...		79 557	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			79 557

--

ANNEXE - Elément 6.14

**Capital social**

BATT AUDIT

		31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		921 406,00	1,0000	921 406,00
	Emises pendant l'exercice		54 500,00	1,0000	54 500,00
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>		<b>975 906,00</b>	<b>1,0000</b>	<b>975 906,00</b>

Augmentation de capital selon Décision du Président du 26/12/2018 : émission de 54.500 actions

ANNEXE - Elément 7

## Crédit-Bail

BATT AUDIT

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2018
VALEUR D'ORIGINE				131 353	27 304	158 657
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			61 767	296	62 063
	Dotation exercice			18 765	2 730	21 495
	TOTAL			80 532	3 026	83 558
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			69 880	718	70 598
	Redevances Exercice			20 964	6 632	27 596
	TOTAL			90 844	7 350	98 194
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			20 964	6 632	27 596
	entre 1 et 5 ans			34 940	19 342	54 282
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			55 904	25 974	81 878
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			1 314	546	1 860
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			1 314	546	1 860
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				20 964	6 658	27 622

ANNEXE - Elément 8

**Engagements financiers**

BATT AUDIT

31/12/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
<b>Effets escomptés non échus</b>		
<b>Avals, cautions et garanties</b>		
Garanties Oseo / BPI / FNGI		1 785 336
Caution JPF		405 862
		<b>2 191 198</b>
<b>Engagements de crédit-bail</b>		
Engagements de crédit-bail (valeur résiduelle incluse)	83 737	
	<b>83 737</b>	
<b>Engagements en pensions, retraite et assimilés</b>		
Indemnité départ en retraite actualisée	38 383	
	<b>38 383</b>	
<b>Autres engagements</b>		
Engagement Incubateur Lorrain	55 200	
Hypothèques	465 666	
Privilèges de Prêteur de Deniers	786 113	
Nantissements	650 891	
	<b>1 957 871</b>	
<b>Total des engagements financiers (1)</b>	<b>2 079 992</b>	<b>2 191 198</b>
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		405 862
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

ANNEXE - Elément 12

BATT AUDIT

## Rémunérations des Dirigeants

31/12/2018

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

ANNEXE - Eléments 13

## Effectif moyen

	31/12/2018	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	23	
	Professions intermédiaires	9	
	Employés		
	Ouvriers	3	
	<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	

## Honoraires des Commissaires aux Comptes

BATT AUDIT

	BATT AUDIT				DELOITTE & ASSOCIES			
	31/12/2018	31/12/2017	%	%	31/12/2018	31/12/2017	%	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	17 500		100,00		5 815		100,00	
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-total</b>	<b>17 500</b>		<b>100,00</b>		<b>5 815</b>		<b>100,00</b>	
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
<b>Sous-total</b>								
<b>TOTAL</b>	<b>17 500</b>		<b>100,00</b>		<b>5 815</b>		<b>100,00</b>	

--



**BATT AUDIT**

Commissariat aux Comptes

---

**Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

**PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT**

Société Anonyme au capital de 975.906 €

19 avenue de la Forêt de Haye  
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

RCS NANCY 483 047 866

# RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

---

## PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT

19 avenue de la Forêt de Haye  
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

*A l'assemblée générale de la société Plant Advanced Technologies,*

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercice antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Personne concernée :

Monsieur Jean-Paul FEVRE

- Directeur Général, Président du Conseil d'administration et actionnaire de votre société,
- Président de la S.A.S. Couleurs de Plantes

#### 1. Compte courant d'associé

Non rémunération du compte courant d'associé créateur de Monsieur Jean-Paul FEVRE.

A la date de clôture de l'exercice, le solde dudit compte courant s'élève à 208,10 euros.

#### 2. Compte courant de la S.A.S. Couleurs de Plantes, filiale à 56,77 %

Votre société et la société Couleurs de Plantes ont signé un protocole d'accord de cession de parts le 12 février 2016 ; il prévoit que votre société s'engage à verser en compte courant une somme de 93 911 euros, avance non rémunérée et bloquée pendant une période de trois ans.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration dans sa séance du 21 décembre 2016.

L'avance a fait l'objet d'un remboursement partiel anticipé, le solde s'élève à 83 910 euros au 31 décembre 2018.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 29 Avril 2019

**BATT AUDIT**  
Stéphane RONDEAU  
  
Commissaire aux Comptes